



N° 4469
Reçue le 14.06.2021
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Fernand Etgen
Luxembourg, le 14.06.2021

Monsieur Fernand Etgen
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 12 juin 2021

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément au Règlement de la Chambre des Député-e-s, je me permets de poser une **question parlementaire** à **Madame la Ministre de la Santé** au sujet de la vaccination des personnes ayant déjà contracté le Covid-19.

Les autorités viennent d'annoncer que la démarche vaccinale va être modifiée pour les personnes ayant déjà contracté le Covid-19 au cours des six derniers mois. En effet, elles n'auront besoin que d'une seule dose de vaccin pour être considérées comme totalement protégées et pour recevoir leur certificat de vaccination. Cette modification va permettre d'économiser un nombre de doses considérable et accélérer le rythme de la campagne de vaccination qui dépend toujours du nombre de doses livrées.

Dans son avis du 31 mai 2021, la Haute Autorité de Santé (HAS) française émet une recommandation qui permettrait d'optimiser davantage la campagne de vaccination. En effet, en France, on estime que 23% de la population a été infectée alors que 8% des cas seulement ont été dépistés. La HAS recommande ainsi d'avoir recours à des TROD sur prélèvement sanguin (test rapide d'orientation diagnostique) afin de dépister des formes asymptomatiques de Covid-19 lors de l'administration de la première dose de vaccin et de n'injecter qu'une seule dose lorsque ce test s'avère positif. Cette démarche permettrait d'économiser des doses sans pour autant perturber l'organisation de la campagne de vaccination.

Dans ce contexte, j'aimerais demander les renseignements suivants à Madame la Ministre :

- 1. Madame la Ministre peut-elle me renseigner sur le nombre de personnes ayant contracté le Covid-19 au cours des six derniers mois ? Combien de ces personnes se sont déjà fait administrer la première dose de vaccin, respectivement ont complété leur schéma vaccinal et combien de personnes n'ont pas encore été vaccinées?**
- 2. Ne serait-il pas judicieux, dans un souci d'optimisation, de ne vacciner les personnes rétablies qu'au cours du dernier des 6 mois afin de garantir à ces personnes une plus longue période de conformité au Covid Check d'une part, et d'autre part de permettre l'utilisation des doses ainsi libérées pour des personnes qui n'étaient pas en contact avec le SARS-CoV-2 ?**
- 3. Etant donné que l'économie de doses n'est donnée que pour les vaccins nécessitant deux doses, le vaccin unidose Johnson & Johnson est-il réservé pour les personnes n'ayant pas eu d'infection Covid-19 au cours des six derniers mois ?**
- 4. La décision d'administrer seulement une dose aux personnes ayant contracté le Covid-19 au cours des six derniers mois s'applique-t-elle déjà aux personnes qui attendent actuellement l'administration de leur seconde dose ? Dans l'affirmative, ces personnes seront-elles averties en temps utile ?**

5. **Madame la Ministre envisage-t-elle de suivre la recommandation de la HAS et dépister par TROD sérologiques les personnes ayant été infectées à leur insu dans le but d'optimiser l'utilisation des doses vaccinales ? A combien de personnes peut-on estimer le nombre de personnes ayant été infectées à leur insu au Luxembourg?**

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'MH', with a stylized flourish extending to the right.

Marc Hansen
Député